

L'Info de Saint-André-de-Kamouraska

122-A, rue Principale Saint-André-de-Kamouraska Journal municipal au service de la collectivité Courriel : direction@standredekamouraska.ca

_ Numéro CENT-QUINZE

Un autre hiver sans pont de glaces ...



Il restait encore un bon espace infranchissable pour les adeptes de la traversée sur le pont de glaces pour cette photo du 28 février dernier. Rien à faire pour obtenir un pont sécuritaire puisque l'hiver était trop avancé pour le faire prendre pour de bon. Et puis, cette photo qui montre un large espace d'eau libre a été prise en fin de matinée alors qu'il restait encore 2 heures à la marée pour atteindre son pic. D'autant plus que la marée augmentait son niveau maximal jusqu'au 3 mars. Ce ne sera donc pas cette année que le pont de glaces va se former. L'espace à l'eau libre mesurait au moins 500 pieds le 28 février 2022.

Une autre photo montrant le champ de glaces un peu plus à l'Est n'offrait pas davantage de possibilités. Juste au nord du Long Pèlerins, on voit très bien l'eau libre. Pourtant, janvier 2022 a été le plus froid depuis 15 ans et nos factures de chauffage électrique en témoignent. Quant à février, le début du mois a été plus froid que la normale, mais cela s'est tassé par la suite, si bien que dans l'ensemble, cela n'aura pas aidé la prise solide du pont. Et le vent de Nord-Est ne facilite pas la prise.

Du côté de L'Isle-Verte, après en avoir été privés en 2020 et 2021, les gens de l'ile circulent maintenant sur le pont de glaces depuis le 23 janvier 2022. Il faut dire que la glace prend plus facilement à cet endroit, vu la faible profondeur de l'eau. Ainsi, dans les mortelles mers, les glaces bougent peu et collent facilement. Pas trop tard en mars, le champs de glaces qui s'offre à notre vue devrait se dégager et appeler le printemps.

On a besoin de mains pour continuer. Ne nous laissez pas tomber!

La résidence Desjardins, fleuron de l'hébergement pour aînés au Kamouraska, manque de bras. La pandémie du printemps 2020 est venue



accentuer la pénurie de main-d'œuvre. Cependant, pas question de laisser tomber les services et la Direction compose avec la situation en faisant de son mieux avec son équipe pour répondre aux attentes.

Actuellement, pour éviter des ruptures de services, les employés en place ou des bénévoles comblent les besoins. Mais les appels répétés pour l'embauche de nouveaux candidats restent sans réponse. Ce n'est pas différent dans les autres résidences pour aînés et du secteur de la restauration.

Cependant, à Saint-André-de-Kamouraska, nous estimons qu'il y a suffisamment de travailleurs et travailleuses pour pourvoir tous les postes et vous devez vous sentir interpelés par cet appel.

C'est également le temps de renouveler votre carte de membre pour l'année 2022. Le prix de la carte est fixé à 2 \$ et il offre la possibilité de participer à la gouvernance de l'organisation.

Doublement vaccinés, vous pouvez donner un coup de main à la cuisine ou à l'un ou l'autre des secteurs requérant du personnel. Prenez contact au 418-493-2142, poste 1175 en demandant Louise Pelletier, directrice générale.

Le **Comité de bénévoles Les Ptits Bonheurs** recherche des bénévoles pour accompagner les personnes sans moyen de transport. Là aussi, la pénurie de bénévoles se fait sentir. Prenez contact avec le comité pour donner un coup de main au 418-493-2142 # 1337.

Gel et rupture d'une conduite d'eau le 4 mars dernier

Avec l'hiver très froid qu'on a connu, les canalisations du réseau de distribution n'ont pas tenu. C'est ainsi qu'au matin du 4 mars 2022, une conduite de la ligne de distribution sur la rue Principale a cédé et créé une belle marre d'eau en face du 48, rue Principale. C'est le gel et uniquement la descente du gel profondément qui a occasionné cette situation. Et la conduite a cédé dans la section publique du réseau de distribution.

Les équipes se sont mises tout de suite au travail. En matinée, les techniciens et l'inspecteur municipal ont coupé l'eau du secteur en

problème de sorte que l'eau est revenue en milieu d'après-midi pour 80 % environ du village. En parallèle, l'équipe des communications a informé les citoyens de la nature du problème et des travaux en cours. Sur le site de la fuite, l'équipe a dû lutter contre l'eau qui imbibait tout le site. En plus, le sol était gelé profondément et l'excavation était très difficile. Finalement, tout était revenu à l'ordre à 22h en milieu de soirée. Merci à toute l'équipe de



personnes mobilisées et à la patience des citoyens face à l'adversité.







Résumé des principales décisions prises lors de la séance publique du conseil municipal du 1er mars 2022 (le PV complet est disponible sur le site Web de la municipalité).

En plus de l'adoption des affaires habituelles, le conseil a :

- 1. Adopté les états financiers 2021 audités (Excédents de fonctionnements à des fins fiscales de 119 404 \$ en 2021 vs 65 694 \$ en 2020);
- Accepté la soumission de Construction Richard Soucy pour agrandir le bâtiment du 28 chemin de la Madone, soumission conforme au montant de 82 759 \$ taxes incluses;
- Autorisé le déboursement de l'aide annuelle pour la Biblio au montant de 3 000 \$ au fonctionnement et 1 000 \$ à l'entretien ;
- Mandaté Bouchard, services-conseils à préparer une demande d'aide financière 2023 pour la réparation du rang 2;
- Informé l'inspecteur régional en bâtiment que le gîte touristique 2 ch s'assimile à une résidence de tourisme;
- Demandé à la CPTAQ de faire droit à la demande de Sébastien Beaulieu pour construire une maison au 140 ch. Mississipi;
- 7. Autorisé le renouvellement de la cotisation membre à l'APHK;
- 8. Informé le Centre de services scolaire de son appui au Plan triennal d'immobilisation en réclamant que tous les élèves de Saint-André soient transportés ou puissent avoir accès à l'école de leur milieu;
- Proclamé le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;
- 10. Désigné Ghislaine Chamberland comme représentante de la communauté au Conseil d'établissement de l'école;
- 11. Autorisé la municipalité à faire la demande d'une carte de crédit supplémentaire de Desjardins entreprises;
- 12. Adopté le règlement 116B concernant la constitution du Comité consultatif d'urbanisme;
- 13. Autorisé le renouvellement du contrat d'entretien de l'APA 6000 au montant de 5 968 \$ + taxes;
- 14. Autorisé le paiement de 195 \$ à 2 contribuables en vertu du règlement 232;
- 15. Accepté la proposition du médiateur du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les frais de gestion de l'entente sur les matières résiduelles au montant de 8 313 \$ pour les années 2021 et 2022, laissant un solde à payer de 2 952 \$;
- 16. Appuyé la SEBKA dans le cadre d'une demande d'aide financière dans le cadre du FDT;
- 17. Demandé au MTQ que le sous-traitant déneigeant la route 132 respecte les vitesses affichées dans le village;
- 18. Autorisé la municipalité à demander une aide financière au MAMH conjointement avec la municipalité de Saint-Denis-de-la-Bouteillerie pour l'embauche d'un agent de développement partagé.

2 citoyens assistaient à la séance publique



Patinoire 2022 : une saison de 81 jours de glace

Les hivers se suivent et ne se ressemblent pas. Voici le nombre de jours de patinoire :

Hiver 2017-2018 : 62 jours

Hiver 2018-2019 : 85 jours se terminant 11 mars 2019

Hiver 2019-2020 : 75 jours se terminant le 3 mars 2020

Hiver 2020-2021 : 72 jours de glace se terminant le 25 février 2021

Hiver 2021-2022 : 81 jours de glace se terminant le 11 mars 2022

Source : Gervais Darisse

Cet hiver, la saison de glace a débuté le 20 décembre 2021 pour se terminer le 11 mars 2022, ce qui donne 81 jours de patinoire. La moyenne du nombre de jours étant de 75, 2022 est une année légèrement plus longue que la moyenne. Merci à toute l'équipe qui s'est donnée pour faire de ce petit coin glacé quelque chose dont on est fier! Un merci particulier à Guy Vaillancourt et Grégoire Carrière-Bergeron qui n'ont pas ménagé leurs heures pour faire ce beau travail.

Source : La municipalité de Saint-André-de-Kamouraska



Fin du déneigement du trottoir le 7 mars 2022

Comme en 2021, la municipalité a mis fin prématurément au déneigement du trottoir qui dessert le village. En effet, avec l'équipement actuel, il était devenu impossible de faire un bon travail avec la hauteur de neige

actuelle. Trop de neige à n'en savoir que faire!!!

Plus la saison avance, moins on est capable de bien déneiger le trottoir. Plus la surface de marche devient inclinée, plus les risques de chutes avec entorses, fractures ou commotions augmentent. La municipalité a donc pris la décision de suspendre temporairement le déneigement du trottoir jusqu'à ce que les conditions soient meilleures. Ce n'est pas pratique ni sécuritaire pour les marcheurs, mais un déneigement inadéquat comporte encore plus de risques. Il faut maintenant marcher sur la bande cyclable qui, elle, est assez bien dégagée.



Source : La municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

Un nouveau règlement pour encadrer la démolition des bâtiments et protéger notre patrimoine bâti



L'ancien presbytère (photo du haut, crédit La Presse vers 1910) a été démoli vers 1955 pour ériger un bâtiment plus moderne. À l'époque, le village d'Andréville et la Paroisse de Saint-André ont suivi le courant de modernisme en offrant un bâtiment neuf au nouveau curé. Lamentable erreur!

Le bâtiment ci-contre serait le bâtiment où l'abbé Alexandre Paradis aurait vu le jour. Le regretté Gérard Morisset, historien de l'art au Québec avait identifié cette maison comme un bâtiment remarquable. Il était situé sur la route 2 Ouest et aurait été démoli dans les années 50-60.

Le vieux bâtiment ci-bas le long de la route 51 est le Moulin à farine Michaud, toujours opérant dans les années 60, mais qui a été démoli pour faciliter les travaux de redressement de la route 289 au moment de la construction de la route 20.

Découlant de la Loi entrée en vigueur le 1er avril 2021, chaque municipalité doit se doter d'un règlement pour encadrer la démolition des bâtiments construits avant 1940. L'objectif est de protéger le patrimoine bâti et de mieux encadrer la démolition de certains immeubles et les projets de remplacement prévus. Au cours de l'année 2022, la municipalité va réviser tous ses outils d'urbanisme et le nouveau règlement en fera partie intégrante.

Dans tous les cas de démolition, un permis est requis, mais seule la démolition des bâtiments patrimoniaux, ceux notamment construits avant 1940, sera soumise au processus prescrit par le nouveau règlement. Voici 4 exemples de démolition regrettable : l'ancien presbytère, une maison rte 132 Ouest, le moulin Michaud et le phare des Pèlerins.



Finalement, que penser de la démolition au milieu des années 1980 du bâtiment du phare des Pèlerins? De là l'importance que chaque



communauté locale puisse analyser toutes les demandes de démolition de bâtiment susceptibles d'avoir un intérêt patrimonial.

Crédits photo 1-2-3 : BANQ Crédit photo du phare : Léopold Michaud



Votre bibliothèque est active malgré les 2 années de pandémie.



2441 prêts en 2021: 280 demandes spéciales

1062 livres jeunes 637 romans adultes 280 demandes spéciales 172 documentaires adultes

Les bénévoles sont toujours heureux de vous accueillir et de vous conseiller.

Pierre-Yves Lord célèbre le livre jeunesse Conte pis raconte, sur ICI TOU.TV

Pierre-Yves Lord est tombé dans l'univers magique de la littérature jeunesse quand sa fille et son fils étaient petits. « J'ai commencé à en acheter compulsivement », confie l'animateur de Conte pis raconte, nouvelle émission consacrée aux livres pour enfants.

Voyant que peu de temps était consacré aux œuvres jeunesse dans les rares émissions de littérature, Pierre-Yves Lord a eu l'idée de créer une série qui leur serait entièrement destinée. Après avoir contacté la réalisatrice Caroline de la Ronde et avoir sondé des maisons d'édition, il a constaté qu'il y avait un enthousiasme réel pour ce projet.

Ouatre ans plus tard est née Conte pis raconte, série de dix épisodes d'une douzaine de minutes divisées en courts segments présentant avec dynamisme différentes facettes du monde de la littérature jeunesse. Parfois drôles, parfois touchantes, les courtes entrevues d'auteurs réalisées par des enfants constituent un moment fort sympathique de Conte pis raconte. « La série est pour eux, il fallait trouver une façon de les voir », dit Pierre-Yves Lord au sujet des segments mettant en scène des jeunes.

Avec Conte pis raconte, Pierre-Yves Lord avait « envie qu'on fête le livre ». Mais au fait, comment on fête ça, un livre ? « En lui laissant une place importante dans la maison », répond l'animateur. « Quand il est caché ou quand il est inaccessible dans une bibliothèque ou sur une étagère trop haute, il s'empoussière. Il faut le laisser vivre. [...] Ça se peut que l'enfant ne trippe pas dessus tout de suite, mais je pense qu'il faut lui donner une chance en le laissant prendre sa place dans la maison. » Et à l'écran aussi, a-t-on envie d'ajouter. Véronique Larocque La Presse

RAZ-DE-MARÉE de lecture à la Biblio St-André

UN AN DE LECTURE = DES HEURES DE PLAISIR!

Parmi les 11 catégories de livres qui vous sont proposées, notez sur notre formulaire jusqu'en décembre 2022, celles que vous aurez privilégiées. Vous aurez donc conservé un répertoire de vos lectures préférées de l'année. Vous serez

invité à partager vos découvertes lors d'une rencontre sociale prévue en décembre prochain. Il n'y a aucune obligation de votre part, car ce projet vise essentiellement à ajouter la diversité au plaisir de lire.

Horaire d'ouverture

Mardi: 15h30 à 17h, Mer: 19h à 20h30, Sam: 10h à 11h30

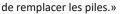
À la biblio, le port du masque est obligatoire et on observe la distanciation sociale.



SÉCURITÉ:

C'est le temps de changer les piles de détecteurs ⇒

Prendre l'habitude de remplacer les piles des détecteurs de fumée au moins une fois par année lorsque le moment est venu de changer l'heure au printemps et à l'automne constitue un bon moyen de ne pas oublier







⇐Soyez vigilants et déneigez la toiture

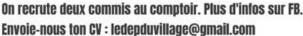
Les dernières tempêtes de neige ont apporté une charge importante sur les toitures. Ne laissez pas la neige gagner sur vous!

Déneigez votre toiture et toutes les surfaces surchargées.

** Des nouvelles enneigées du Dep **

Ha, le mois de mars... De la neige à gogo, mais de belles journées, qui nous rappellent que le printemps n'est plus très loin! Et après le printemps vient l'été, et sa fameuse saison touristique bien achalandée. Voici donc venu le moment où **nous recrutons deux commis au comptoir pour la saison estivale**. Aidez-nous à trouver les perles rares en partageant l'info autour de vous! Voir la fiche de poste détaillée sur Facebook.







Bonnes nouvelles en vrac :

- Nous vous rappelons que, depuis l'annonce de l'assouplissement des mesures sanitaires, vous pouvez à nouveau venir vous installer au Dep pour déguster un bon café ou une de nos gourmandises faites maison. On vous attend !
- Nouvel arrivage de bières et de cidre d'Alma! Dépêchez-vous, ils partiront vite!
- Envie de nous soutenir ? Voici 8 belles façons de le faire. Vous devriez en trouver une qui vous convient, page suivante!

418 363-3377 Source : ledepduvillage@gmail.com



Huit façons de nous soutenir :

- Magasiner chez nous de temps en temps
- Passer commande lors de nos journées spéciales (cannelés, pizzas, etc.)
- Venir boire un café ou grignoter sur place
- Nous donner un coup de main bénévolement
- Parler de nous à vos amis
- Commenter et partager certaines de nos publications Facebook
- Offrir un certificat cadeau du Dep
- Partager notre offre d'emploi aux jeunes de votre entourage

Merci!

173, rue Principale St-André-de-Kamouraska 418 363-3377 Tout un bouscueil de glaces ...



Qu'on l'appelle ondain glaciel, crête de glaces ou bouscueil de glaces, les amoncellements de glaces se font voir. À l'Est du village, l'ondain glaciel s'étirait sur un bon kilomètre. Crédit photo : Alain Parent

↓ACTIVITÉS À VENIR : Merci aux bénévoles impliqués !

	Date	Jour	Heure	Activités et lieux	Infos add.
1	5 avril	Mardi	19 h 30	Séance publique du Conseil municipal	Nathalie [493-2085 # 1]



Prochaine publication le 15 avril 2022. Envoi des articles en fichier Word pour le 1er avril 2022 par courriel à direction@standredekamouraska.ca Pour information sur le journal, carte professionnelle ou publicité: Direction générale de la municipalité au 418-493-2085 # 1. Les textes n'engagent que leurs auteurs. Ce journal est produit en régie à la municipalité.

